



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

DE L'EPFL

N° 2016-134

EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE

Le Directeur Général de l'EPFL,

- Vu les articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- Vu le décret n°2014-1733 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°73-205 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFL en date du 20 janvier 2016, approuvée le 1° février 2016, par le Préfet de la Région Lorraine, chargeant le Directeur Général de l'EPFL ou son adjoint, d'exercer au nom de l'Etablissement le droit de priorité dont l'Etablissement est titulaire ou délégataire,
- Vu la notification de la demande d'acquisition en date du 15 juin 2016, reçue en Mairie de VERNY le 20 juin 2016, concernant la cession du bien sis 13 rue Nationale et Village à VERNY, cadastré section 1 n°89 pour 15a 49ca et section 1 n° 130/91 pour 1a 50ca.
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de VERNY en date du 27 juin 2016, déléguant à l'EPFL l'exercice du droit de priorité en vue de l'acquisition du bien sus-désigné,
- CONSIDERANT au titre de la convention de maîtrise foncière opérationnelle « VERNY - Ancienne Gendarmerie n°F09FD700111 » en dates du 8 février et 28 juin 2016, régularisée entre l'EPFL et la ville de VERNY :
- Que le projet d'initiative publique de la ville de VERNY consiste à réaliser ou à faire réaliser environ 5 logements.

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

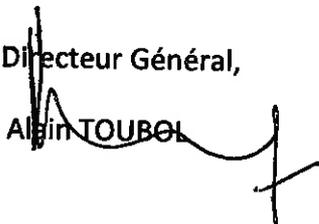
- Que le projet ainsi défini respecte les critères d'intervention de l'EPFL arrêtés par son conseil d'administration dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention,
- DECIDE d'exercer le droit de priorité sur le bien sis 13 rue Nationale et Village à VERNY, cadastré section 1 n°89 pour 15a 49ca et section 1 n° 130/91 pour 1a 50ca, selon le plan ci-annexé, au prix de 110 000 €.
- PRECISE que la présente décision sera notifiée ce jour à Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques (DDFIP54) et sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Fait à PONT A MOUSSON,

Le 28 Juillet 2016

Le Directeur Général,

Alain TOUBOL



Annexe 1 : périmètre opérationnel

FD

VERNY – Ancienne Gendarmerie

L'Établissement Public Foncier de Lorraine

La Commune de VERNY

Alain TOUBOL
Directeur Général



Alain TOUBOL
08 FEV. 2016

Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINÉ

Le

Le

28/06/2016

